



DOUANE

TÉLÉTRAVAIL MENTION PASSABLE

COMME VOUS LE SAVEZ, LA CFDT A TOUJOURS ÉTÉ LEADER EN MATIÈRE DE PROMOTION DU TÉLÉTRAVAIL PUISQUE NOUS PORTONS CETTE REVENDICATION DEPUIS PLUS DE 20 ANS.

FORTE DE SON EXPÉRIENCE, LA CFDT AVAIT PRÉVENU L'ADMINISTRATION DU DANGER DE SE PRÉCIPITER DANS LA RÉDACTION D'UN PROJET D'ACCORD DIRECTIONNEL SUR LE TÉLÉTRAVAIL ALORS QUE LE PROJET FONCTION PUBLIQUE N'ÉTAIT PAS FINALISÉ.

Une fois de plus, en voulant jouer les bons élèves, la Douane se retrouve en grande partie hors sujet. Et ce qui devait arriver, arriva. **Malgré un cycle de travail constructif, la copie douanière est largement en deçà de l'accord Fonction publique.**

Les neuf organisations syndicales de la Fonction publique ont signé le 13 juillet un [protocole d'accord sur le télétravail](#). Il est le fruit d'un travail de longue haleine et à ce jour, c'est celui qui s'appliquera en Douane. Vous le constaterez, il reprend une grande partie de nos revendications.

Pour la DG, le constat doit être amer car **tout le travail est à refaire**:

- Le texte Fonction publique s'attache à **positiver et promouvoir le télétravail sous toutes ces formes**, le texte Douane dresse lui une liste d'interdits et de restrictions.
- Le texte Fonction publique engage la **responsabilité de l'Administration sur toutes les questions de sécurité et d'équipements**, la version Douane vise au contraire à les en exonérer.
- Le texte Fonction publique implique les représentants du personnel, en prévoyant **des voies de recours et un dialogue social de proximité**. Le texte Douane est volontairement lacunaire sur le sujet.
- Le texte Fonction publique crée la **notion de tiers-lieu** afin de rendre possible le télétravail pour les collègues dont le domicile n'offre pas de conditions optimales, une réelle avancée qui concerne à la fois les territoires ruraux et urbains.
- Le texte Fonction publique documente la notion d'**accident de travail dans le cadre du télétravail** alors que la Douane évacue le sujet.
- Le **droit à la déconnexion**, si cher à la CFDT, est clairement zappé par la DG qui ne lui consacre que 2 lignes !
- La Fonction publique crée un **droit à la formation en bureautique et en informatique**. En Douane, c'est comme d'habitude, démerdez-vous.
- Sur l'**égalité professionnelle**, rien dans le projet d'accord Douane.
- Sur la **prise en charge financière**, le texte Fonction publique prévoit 2,5 euros par jour de télétravail dans une limite de 220 euros annuels. C'est insatisfaisant et insuffisant pour nous mais c'est un début et une revendication qu'il convient de porter. Cette décision va s'imposer à la Douane qui est clairement déjugée dans sa frilosité à travailler sur le sujet.
- Pour **les femmes enceintes et les proches-aidants**, le texte Fonction publique prévoit l'élargissement des droits au-delà des 3 jours statutaires. Là encore, la Douane fait l'impasse.

Vous l'aurez compris, **pour la CFDT, il est hors de question que le texte Douane soit moins-disant que celui de la Fonction publique qui va s'appliquer quoiqu'il arrive à tous les fonctionnaires dès sa publication.**

Quel besoin d'avoir en plus un texte spécifique Douane, fait dans la précipitation et bien moins protecteur ? Fidèle à notre pratique, nous ne sommes pas opposés à un accord propre à la Douane. Il doit cependant améliorer l'existant et prendre en compte des spécificités douanières.

Le travail et son organisation ont été et seront durablement impactés par la crise sanitaire. En faveur de l'indemnisation des coûts induits, des droits à la déconnexion, de la formation des agents et des encadrants, du bon fonctionnement des collectifs et du lien avec la hiérarchie, **la CFDT a fait des propositions**. Il est grand temps que la Douane fasse confiance à ses agents. Il faut en finir avec la culture excessive du contrôle. Un agent qui télétravaille est un agent qui travaille, point final.

En résumé, en cette période de baccalauréat, l'élève Douane a rendu une copie passable. Il doit travailler pendant les vacances et nous proposer bien mieux à la rentrée.

ACCORD
TÉLÉTRAVAIL
FONCTION
PUBLIQUE,
15 JUILLET 2021



[FINANCES.CFDT.FR](https://finances.cfdt.fr)